REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT Tarn

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune

NOAILHAC

Séance du

30 juillet 2009

Nombre de conseillers	
- en exercice	15
- présents	15
- votants	15
- absents	0
- exclus	0

L'an deux mille neuf, le 30 juillet à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GAU Jean-Louis, Maire..

Etaient présents : MM.

BOSC, CARRIERE, de BOISSESON, FLORENTY, GEMIN, JOUGLA, MADAULE, MATHIEU, PALAYSI, PEREZ, RABAT, RUEDA, SICARD, STEFANI.

Date de convocation:

22 juillet 2009

Date d'affichage:

22 juillet 2009

OBJET

LIAISON AUTOROUTIERE ENTRE TOULOUSE ET CASTRES-MAZAMET M. me FLORENTY a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(

Vu la décision ministérielle du 08 mars 1994 afin d'aménager la liaison entre Toulouse et Castres-Mazamet en route express à 2x2 voies,

Vu la confirmation de cette décision par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire de décembre 2003 puis par le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires d'octobre 2005.

Vu la décision ministérielle du 31 janvier 2007 d'engager les études et procédures pour accélérer la réalisation de ce projet dans le cadre d'une mise en concession autoroutière entre Verfeil et Castres,

Vu le compte rendu de la Commission particulière du débat public sur le grand contournement de Toulouse qui fait état d'une forte mobilisation enregistrée lors des réunions publiques consacrées à la liaison entre Roulouse et Castres, Vu la concertation publique conduite du 15 octobre 2007 au 31 janvier 2008 sur le

projet d'itinéraire autoroutier.

Vu la lettre de M. le Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 23 décembre 2008, qui transmet le dossier de saisine à la Commission nationale du débat public en précisant que "l'accélération de l'aménagement à 2x2 voies par la mise en concession de l'itinéraire sécuriserait la liaison Castres-Toulouse et rendrait accessible plus rapidement le bassin Castres-Mazamet, pôle d'équilibre, capable d'offrir une alternative de développement à la métropole toulousaine en voie de saturation", Vu la décision de la CNDP du 04 février 2009 d'organiser un débat public dont l'objet

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture de CASTRES le or order publication ou notification du 13/08/09



81100 CASTRES

porte sur le "projet d'achèvement de la mise à 2x2 voies de la liaison Castres-Toulouse par mise en concession autoroutière en solution alternative à la mise à 2x2 voies progressive"

Considérant que le développement durable, économique, social et environnement de Midi Pyrénées ne peut se concevoir que dans le cadre d'un aménagement équilibré de Midi Pyrénées qui vise la cohésion régionale, et qui s'appuie sur la connexion à la métropole de l'ensemble des bassins d'emploi par des voies routières rapides en complément des liaisons ferroviaires et numériques,

Considérant les efforts fournis par les acteurs économiques, politiques et sociaux du bassin d'emploi du sud du Tarn engagés dans une stratégie de redynamisation, mise en oeuvre dans un projet de développement durable soutenu par l'Etat, la Région Midi-Pyrénées et le Département du Tarn, afin que ce territoire de contact avec l'arc méditerranéen reste un pôle d'équilibre au sein de l'aire métropolitaine toulousaine et de la Région Midi-Pyrénées,

Considérant l'absence de credits routiers pour la liaison Toulouse-Castres dans le programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI) présenté par l'Etat en juin 2009 et les très longs délais requis pour un aménagement progressif, rappelant qu'il a fallu 15 ans pour aménager 11,5 km de route à 2x2 voies entre Castres et Toulouse, alors même que le financement de ces travaux étaient inscrits au Contrat de Plan,

Dans le cadre et le respect des procédures du débat public qui aura lieu à l'automne, le Conseil Municipal de Noailhac souhaite que le sud du Tarn puisse rattraper le retard d'infrastructures routières qui le pénalise par rapport aux autres bassins d'emploi de Midi Pyrénées et disposer d'une liaison routière rapide et sûre avec la métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- retient l'option émise par l'État de la mise en concession autoroutière pour achever la mise en 2x2 voies de la liaison entre Toulouse et Castres-Mazamet.



